



COMMUNE DE CARS

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 30 mars 2023 à 19h 00

**A la salle du conseil de la mairie de CARS
Sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA**

PRESENTS (12) : Mmes Dominique ARIAS, Beatrice RUIZ, Laure BOUCAUD, Nicole DELAUGE, Dominique FARGES, Régine BERTHAULT, Virginie FREDAGUE, Mrs Xavier ZORRILLA, Mathieu DELOMIER, Philippe SEVIN, Etienne DELOMIER, Nicolas CARREAU

ABSENTS EXCUSES (3) : Mme Caroline LE THOËR, Mrs Jérôme DURAND et André GIRAUD.

Pouvoir (1) : de M. André GIRAUD à Mme Béatrice RUIZ

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mathieu DELOMIER

QUORUM : OUI

Validation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal

Après lecture, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal. M. le Maire et Mme Régine BERTHAULT, secrétaire, signent le PV et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal.

Ordre du jour :

1. Délibérations à prendre :

1. Délibération pour demande subvention FEMREB

Vote à main levée :

Pour : unanimité

Contre :
Nom et Prénom :

Abstention :
Nom et prénom

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la dernière tranche de changement de l'éclairage public (le Bourg) se fera en 2023. Il est décidé d'enlever le candélabre qui est le plus proche de la maison « La Cure », celui-ci procure un éclairage gênant pour l'habitation proche.

Le SDEEG a fourni un devis estimatif des travaux de 57 384,16 € HT + 4 016,89 € HT de maîtrise d'œuvre, soit un total de 61 401,05 € HT. La TVA est payée par le SDEEG.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à demander la subvention du FEMREB, subvention allouée par le Syndicat d'Electrification du Blayais, qui peut s'appliquer à ces travaux, à hauteur de 35 % du montant Hors Taxes dans la limite de 8500 euros. Nous pouvons donc prétendre à une subvention de 8500 €.

Monsieur le Maire demande, ainsi, au Conseil Municipal de valider le plan de financement suivant

• Subvention FEMREB	8 500,00 €
• Fonds propres	52 901,05 €

	61 401,05 €

2. Délibération pour demande subvention FONDS VERT

Vote à main levée :

Pour : unanimité

Contre :
Nom et Prénom :

Abstention :
Nom et prénom

Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation énergétique des écoles maternelle, primaire et de la cantine de CARS.

Pour réaliser cette réhabilitation complète, la Commune est suivie pour la Maîtrise d'œuvre via la Maitrise d'Ouvrage Délégée (MOD) du SDEEG dans le cadre de RENOV MON ECOLE.

L'objectif des travaux est d'améliorer l'isolation thermique de l'enveloppe des bâtiments (plafonds, murs, planchers, huisseries, avec une réfection complète de l'isolation et de l'étanchéité).

La chaudière au gaz est ancienne, elle chauffe l'école élémentaire et la cantine par radiateurs, et la maternelle par le sol. Son remplacement par une PAC air/eau diminue très sensiblement la consommation énergétique.

Ces travaux de rénovation énergétique permettent de faire 80% d'économie d'énergie et d'éviter 93% d'émission de Gaz à Effet de Serre. Le respect de l'objectif du Décret Tertiaire à l'horizon 2050 est très largement atteint.

Notons que le calcul de la DSIL a été effectué sur la base de l'estimatif réalisé lors de l'audit énergétique de 2020.

Le montant des travaux du projet global est estimé à 999 864,60 € HT et la Maitrise d'Œuvre (8% du coût des travaux) à 79989,17 € soit un total de 1 079 853,77 € HT. Il faut ajouter le coût de la mission SPS et CT hors Maitrise d'Œuvre respectivement 12 000 € HT et 24000 € HT soit 1 115 853,77 € HT. Le montant total TTC est donc de 1 339 024,52 €.

Il est important de noter que ce projet ne sera lancé que si nous obtenons une couverture de subventions d'environ 80%, le potentiel financier de notre commune ne permet pas de supporter un tel investissement. En accord avec le SDEEG, la décision pourra être prise avant l'Avant-Projet Définitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre Du Fonds Vert d'un montant de : 657 922,65 €
- de valider le plan de financement de cette dépense :

- Subvention DSIL (soit 30% du montant HT devis 2020)	234 760,36 €
- Subvention Fonds Vert (couvrant jusqu'à 80% du coût total HT)	657 922,65 €
- Autofinancement HT soit 20% du coût total HT	223 170,75 €

	1 115 853,77 €

3. Délibération pour demande avenant honoraire Maitrise d'Œuvre

Vote à main levée :

Pour : unanimité

Contre :
Nom et Prénom :

Abstention :
Nom et prénom

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Maitrise d'Œuvre (MO) pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes a été confiée à la société RAZA Architecture localisée à SAINT ANDRE DE CUBZAC, cf. la délibération N° 25022021-07.

Depuis cette date le besoin a évolué en introduisant le traitement acoustique de la salle, l'isolation par l'extérieur d'une partie des murs pour des raisons techniques (impossibilité d'isoler par l'intérieur dans la zone des toilettes) et la mise en conformité du bâtiment aux règles PMR suite aux préconisations de la commission accessibilité (Toilettes PMR, rampe accès au bâtiment...etc...).

Cette évolution du besoin a entraîné une augmentation du coût des travaux avec un montant estimé passant de 223 000 € HT à 319 436 € HT. Les frais de MO étant basés sur le montant des travaux, le coût de la MO augmente de 24 559 € à 28 150 € soit +3 591 €.

Après débat, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'avenant d'un montant 3 591 € de M. RAZAFINDRAHAINGO Architecte et autorise Monsieur le Maire à signer celui-ci.

4. Délibération pour le choix des entreprises pour travaux Foyer

Vote à main levée :

Pour : unanimité

Contre :
Nom et Prénom :

Abstention :
Nom et prénom

Monsieur le Maire rappelle que nous avons lancé l'appel d'offre à procédure adaptée (MAPA) pour la rénovation de la salle des fêtes. Plusieurs entreprises y ont répondu et notre Maitre d'Œuvre, RAZA Architecture a analysé leurs offres. 10 lots sont prévus.

Rappelons que les visites du foyer sont obligatoires, les entreprises n'y ayant pas participé ne sont pas retenues. Les entreprises qui n'émettent pas d'offre complète dans les délais ne sont pas retenues.

RAZA Architecture a présenté le rapport d'analyse le 27 mars, le tableau ci-dessous en fait la synthèse.

La notation est réalisée sur deux critères : le cout 50% et la technique 50%.

Le cout total est de 324 730,44 € HT soit 389 676,53 € TTC

Pour les LOTS	Entreprises	Devis € HT	Notation			retenue
			Cout	techn	total	
N°1 Maçonnerie Gros Œuvre	SARL GREZIL	11277,41	50	40	90	X
	EHA CONSTRUCTION	21078,50	26,75	42	68,75	
N°2 Démolition Plâtrerie doublage Plafonds	SARL B2R	115001,30	50	48	98	X
N°3 Electricité	EI JP FAUCHE	16267,38	50	44	94	X
N°4 Chauffage Ventilation	SARL JM GUILLET	28817,00	50	38	88	X
N°5 Plomberie	SARL JM GUILLET	12622,00	50	38	88	X
N°6 Scène	SARL B2R	16148,70	50	37	87	X
N°7 Menuiseries extérieures	Performance HABITAT	70000,49	50	41	91	X
N°8 Revêtement sol	SARL GREZIL	6867,18	50	37	87	X
N°9 Isolation par l'Extérieur	Mathieu LACOMBE	26367,98	50	46	96	X
N°10 Peinture	EPRM SAS	21361	50	49	99	X

Monsieur le Maire propose de suivre l'analyse de RAZA Architecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de choisir :

Pour le LOT	L'Entreprises	Pour un montant HT € de
N°1 Maçonnerie Gros Œuvre	SARL GREZIL	11 277,41
N°2 Démolition Plâtrerie doublage Plafonds	SARL B2R	115 001,30
N°3 Electricité	EI JP FAUCHE	16 267,38
N°4 Chauffage Ventilation	SARL JM GUILLET	28 817,00
N°5 Plomberie	SARL JM GUILLET	12 622,00
N°6 Scène	SARL B2R	16 148,70
N°7 Menuiseries extérieures	Performance HABITAT	70 000,49

N°8 Revêtement sol	SARL GREZIL	6 867,18
N°9 Isolation par l'Extérieur	Mathieu LACOMBE	26 367,98
N°10 Peinture	EPRM SAS	21 361,00

et autorise Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

5. **Délibération pour Vote du compte de gestion 2022**

Vote à main levée :

Pour : unanimité

Contre :
Nom et Prénom :

Abstention :
Nom et prénom

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les résultats du compte de gestion de Monsieur le comptable pour le budget général de la commune lequel est parfaitement identique au Compte Administratif et présente un déficit de 208 033,60 € en investissement et un excédent de 739 767,01 € en fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion.

6. **Délibération pour Vote Compte Administratif 2022**

Vote à main levée :

Pour : unanimité

Contre :
Nom et Prénom :

Abstention :
Nom et prénom

Madame D. FARGES, doyenne du Conseil Municipal, communique les résultats du Compte Administratif 2022 du budget général de la commune lequel est parfaitement identique au compte de gestion de Monsieur le comptable et présente un déficit de 208 033,60 € en investissement et un excédent de 739 767,01 € en fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif 2022.

7. **Délibération pour Affectation du résultat**

Vote à main levée :

Pour : unanimité

Contre :
Nom et Prénom :

Abstention :
Nom et prénom

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'affectation du résultat.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation du résultat proposé par Monsieur le Maire.

8. Délibération pour Vote des subventions

Vote à main levée :

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

Nom et Prénom :

Nom et prénom

Monsieur le Maire présente les propositions de subventions qui ont été étudiées en commission Finances.

Après discussion, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les propositions proposées.

9. Délibération pour Vote des taxes

Vote à main levée :

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

Nom et Prénom :

Nom et prénom

Monsieur le Maire rappelle que cette année il est décidé de ne pas augmenter les taux des taxes locales de 2023 par rapport à ceux de 2022 malgré que la dernière augmentation date de 2016.

Nous avons décidé ceci parce que nous vivons aujourd'hui une période de forte inflation et que par ailleurs l'Intercommunalité a choisi de réaliser une forte augmentation de ses propres taxes. Nous ne voulons pas que notre commune subisse un cumul déraisonnable d'augmentations.

Notons cependant que la base d'imposition est revalorisée tous les ans en tenant compte de l'inflation et que ceci augmente de fait de 7% le niveau d'imposition.

Cette année nous récupérons le pouvoir de vote sur le taux de Taxe d'Habitation (THs). La THs s'applique uniquement aux résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, son taux de 2022 est reconduit.

➤ Taxe foncière bâti : **29,73 %**

- Taxe foncière non bâti : **30,64 %**
- Taxe Habitation (THs) : **10,10 %**

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité.

10. Délibération pour la fongibilité des crédits

Vote à main levée :

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

Nom et Prénom :

Nom et prénom

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le passage de la nomenclature M14 à M57 impose :

- d'autoriser monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite de 7.50% des dépenses réelles de chacune des sections.
-
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section,
-
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

11. Délibération pour Vote du Budget prévisionnel 2023

Vote à main levée :

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

Nom et Prénom :

Nom et prénom

Le budget primitif 2023 est présenté par Monsieur le Maire.

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 504 632 €	1 504 632 €
Investissement	1 236 282 €	1 236 282 €

Après discussions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2023.

2. Informations

➤ **DIA**

N° DIA	Date d'enregistrement	Décision
DIA03310023J0001	26/01/2023	Non préempté
DIA03310023J0002	31/01/2023	Non préempté
DIA03310023J0003	02/03/2023	Non préempté
DIA03310023J0004	16/03/2023	Non préempté

➤ **Avancement projet MAM et FOYER**

La salle des fêtes

Après le choix des entreprises pour la réalisation des travaux de la salle des fêtes, nous devons les avertir de ce choix et les réunir après la durée légale pour organiser le chantier et commencer les travaux. Nous pouvons procéder à la recherche d'une banque pour l'obtention d'un prêt.

La MAM

La commission Route & bâtiments se réunira le 17 avril pour la présentation du Rapport d'Analyse des Offres du projet de la MAM effectuée par le Maître d'Œuvre. L'ouverture des plis a été réalisée le 27 mars, tous les lots sont couverts mais sans redondance (une seule

entreprise par lot). Les couts estimés sont proches de l'évaluation faite par le Maitre d'Œuvre.

➤ **Modification de l'effectif des Agents de l'école**

La personne effectuant le remplacement d'un agent titulaire sur un poste aux écoles sera titularisée. En effet la personne titulaire, qui bénéficie d'une disponibilité depuis deux ans pour une formation de reconversion, a démissionné. Sa remplaçante a toute notre confiance, elle a démontré sa capacité et les compétences pour occuper ce poste.

➤ **Fissures église Saint PIERRE**

Des photos des fissures ont été envoyées à l'architecte ayant effectué les travaux (cabinet GOUTAL) en juillet 2022. Après relance, M. Franck-D LAMENDIN - Architecte D.P.L.G A été désigné par le cabinet GOUTAL, il a fait une visite de l'église. Il propose une instrumentation des fissures avec des capteurs de déplacement pour enregistrer les ouvertures (et fermetures ?) de ces dernières afin de juger de l'aggravation et de la cause de ces fissures. Une inspection de l'extérieur de l'église a permis d'identifier une cause possible de la formation des fissures. En effet les descentes d'eau pluviales sont mal orientées et les regards mal dimensionnés, il en résulte qu'une forte quantité d'eau n'est pas captée par les regards et ravine contre les murs et semble s'infiltrer au pied de ceux-ci.

Un problème de drainage des eaux pluviales ou (et) un mouvement de terrain sur argile pourraient être à l'origine des fissures, il faut évaluer ces causes possibles. En attendant cette évaluation nous avons modifié l'extrémité des descentes pour réorienter le flux d'eau pluviale, certaines grilles d'évacuations inopérantes puisque pleine de terre ont été débouchées.

➤ **Drainage cimetière**

Après les fortes pluies, un caveau, récemment construit, a été inondé. Les propriétaires de la concession effectueront des travaux pour améliorer l'étanchéité. Il demande à la mairie son avis sur les travaux et d'être présent lorsqu'ils seront lancés. M. Ph SEVIN, responsable de la commission Cimetière, se charge de représenter la mairie.

M. Ph SEVIN a abordé aussi le problème des lapins qui minent les sous-sols du cimetière. Un caveau est particulièrement concerné. La commune a mis en place avec un piègeur des pièges afin d'éradiquer la présence des lapins. Le propriétaire du caveau demandait si la mairie pouvait prendre en charge les travaux de réparation du caveau. La mairie n'est pas responsable de la présence des lapins, elle met en place une solution pour les éliminer. De plus les concessions du cimetière sont des propriétés privées dont les propriétaires seuls sont responsables de leur entretien.

➤ **Conseil Communautaire**

Tous les élus reçoivent de la CCB la note de synthèse des Conseils Communautaires à venir, elle traite de tous les points abordés lors de ce conseil.

Un point a été relevé c'est l'augmentation importante de la part intercommunale des taxes foncières. La CCB fait remarqué que les taux n'ont pas été revalorisés depuis 2005.

3. Les Commissions

Voir annexe

4. Questions diverses

Monsieur le Maire lit les remerciements de la Famille de Gérard GROUSSARD pour le soutien de la mairie durant ce moment difficile. La commune a perdu une personne qui était une partie de sa mémoire, Gérard avait toujours une anecdote, un témoignage, une histoire passée qui éclairaient ou expliquaient les faits actuels. Gérard était une personne aimable, discrète et qui détestait le conflit, par ailleurs il était très engagé et actif dans les tâches communales ou associatives, la commune et ses amis ont perdu quelqu'un de bien.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association la CLE met fin à son activité associative. La cause est le non renouvellement des bénévoles et la volonté de ne pas baisser la qualité des spectacles.

M. Philippe SEVIN informe le conseil qu'une Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu pour liquider l'association LE CLOCHER SCINTILLANT. Les fonds de l'association seront donnés à l'association LES P'TITS KANGOUROUS selon les vœux du bureau du LE CLOCHER SCINTILLANT.

M. Philippe SEVIN rappelle que les pièges à frelons asiatiques sont disponibles à la mairie.

Mme Régine BERTHAULT dit que le déménagement du local du comité des fêtes du foyer avant les travaux est en cours.

Mme Laure BOUCAUD informe que le menuisier au lieu-dit LES BERNARDS peut donner de la sciure de bois.

Mme Virginie FREDAGUE remercie au nom de l'APE l'association du CLOCHER SCINTILLANT pour le versement du don.

M. Nicolas CARREAU fait part des félicitations de l'INAO et du CIVB à la commune CARS pour son engagement dans la construction du futur PLUI-H qui ne défavorise pas l'activité viticole.

M. Nicolas CARREAU demande si la mairie a des informations supplémentaires concernant la fin du ramassage en porte à porte des déchets ménagers.

Monsieur le Maire lui aussi est surpris par le peu d'information concernant cette décision SMICVAL. Un mail du 14 février dernier de M le Maire vers le SMICVAL rappelait le manque d'information et s'étonnait d'une mobilisation des agents du SMICVAL (qui sont les employés des communes adhérentes) sur des sujets importants mais secondaires comme le « zéro déchet ». Mme BOISSEAU et M. HERBERT du SMICVAL ont (rapidement) appelé M le Maire pour expliquer, entre autres, la désinformation des reportages TV sur les communes (en Dordogne notamment) ayant opté pour l'arrêt du ramassage en porte à porte et qu'il faut les considérés comme à charge. Ces responsables du SMICVAL ont annoncé qu'une zone pilote est mise en place pour évaluer ce nouveau type de ramassage, il s'agit d'une zone située au nord de SAINT ANDRE DE CUBZAC sur les communes de SAINT GERVAIS etc... Ils ont proposé aussi une visite au Conseil Municipal de CARS pour expliquer la décision. M. le Maire pense qu'il est préférable d'attendre les retours d'expérience de la zone pilote avant de les inviter. Mme Nicole DELAUGE élue suppléante au SMICVAL dit que les réunions SMICVAL ne font pas état de l'inquiétude des communes et de l'intérêt majeur de ce sujet et qu'il ne semble pas être traité comme tel.

M. Etienne DELOMIER fait le bilan de la réunion TOUS à VELO. La randonnée se fera le samedi 3 juin. L'inscription se fera directement en mairie.

Mme Dominique ARIAS informe le conseil qu'une réunion des bénévoles du Marathon des Vins de Blaye se tiendra le mardi 4 avril à 18h dans la salle du conseil municipal. De plus elle est inquiète pour l'atteinte du quorum lors des réunions du RPI suite à une démission annoncée de Mme Caroline LE TOHER et l'absence récurrente de la représentante de SAINT MARTIN LACAUSSADE et non remplacée.

Fin de la séance à 22 h 10

Signature du Maire

Signature du ou de la secrétaire

ANNEXE

LES COMMISSIONS

Commission Routes et Bâtiments (Philippe SEVIN)

Prochaine réunion le mardi 11 avril à 16h30

Commission Cimetière (Philippe SEVIN)

Reprise des concessions va pouvoir être déclenchée rapidement petit à petit jusqu'à 12 carrés.

Commission Organisation et gestion communale (Philippe SEVIN)

Commission Finances et budget communal (Philippe SEVIN + Xavier ZORRILLA)

Commission affaires scolaires (Dominique ARIAS)

Commission Urbanisme et PLU (Dominique ARIAS)

Commission Sport Loisirs Culture (Dominique ARIAS)

Commission Actions Sociales (Dominique FARGES)

Commission Information et communication (Dominique FARGES)

Commission Sécurité & Accessibilité (Etienne DELOMIER)

Commission Eau Electricité Eclairage (Etienne DELOMIER)

Voir informations

Commission Environnement Tourisme Cadre de vie (Etienne DELOMIER)